

Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches du Rhône

depuis 1846

LA CHARTE DU JARDIN

Le jardin de la Société d'horticulture et d'arboriculture des BdR est ouvert le jeudi et le samedi de 10h à 16h.

Le jardin conservatoire est dédié aux collections de la Société d'horticulture et d'arboriculture, collection variétale d'oliviers, collection de lierres méditerranéens, collection de plantes tinctoriales et collection de plantes des jardins marseillais et buccorhodaniens.

De ce fait, les plantations doivent s'inscrire dans ces objectifs pour refléter le travail de la Société d'horticulture et d'arboriculture. La serre peut accueillir d'autres plantes comme les plantes exotiques, les succulentes ou les cactus mais ceux-ci ne doivent pas être plantés en pleine terre. Les plantes sont propriété de la SHA. Les jardiniers apporteront leurs gants et sécateur personnel.

Polygones : plantes méditerranéennes des jardins à l'exclusion des plantes exotiques. Toute plantation doit se faire en concertation avec les responsables du jardin, François ou Virginie. Les polygones sont régulièrement désherbés par binage et arrachage des adventices que l'on éparpille sur les allées, et ensuite paillés avec ce que l'on a sous la main au jardin (paille, feuilles séchées, broyat...) d'une épaisseur de 10cm.

Oliviers : toute intervention sur les oliviers doit se faire en concertation avec les responsables du jardin. Les déchets de taille seront broyés la semaine suivante.

Allées : les allées sont entretenues par une tonte régulière à l'aide de la tondeuse manuelle, et d'un débroussaillage annuel.

Serre : Boutures et multiplication de plantes en concertation avec les responsables du jardin.

Familles : Le jardin est un jardin spécialisé, peu adapté aux enfants qui doivent rester en permanence sous la surveillance de leurs parents. L'usage des outils, l'accès au local sont interdits aux enfants sans la compagnie d'un adulte. Pour jouer, les enfants peuvent aller dans le parc public, plus adapté à cet usage.

Clés : les jardiniers ayant les clés du jardin, des locaux réservés aux outils ou de la serre doivent vérifier en partant que les lieux sont bien fermés. Ils assureront également les permanences d'ouverture au jardin le jeudi ou le samedi en alternance.

Arrosage en été : Plantes en pots et potager + remplissage des bassins pour les poissons, arrosage automatique nocturne sur le jardin.

Rappel : il est interdit d'aller sur la parcelle des jardiniers du parc.